



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2018**

Date
de la convocation
28/03/2018

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
17

Absents
06

(Dont
Procuration)
06

13

Vote à
l'unanimité

Pour : **23**

Contre : **00**

Abstention : **00**

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture

Le : **26 AVR. 2018**

La Publication
et/ou la notification
du :

26 AVR. 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 28 mars 2018.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jimmy FAUSTA(17)

REPRÉSENTÉS : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Départ à 15h28)(ayant donné procuration à M. Renaud RENIER) - M. François EDAU (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - Mme Laurence CHRISTOPHE (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA)(06)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE – Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN(06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ALLOCATION
D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
POUR LA CAISSE DES ECOLES DE TROIS-RIVIERES**

DISPOSITIF DECISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget 2018 de la commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 657361 ;
- Vu le projet de Budget 2018 de la Caisse des Ecoles faisant apparaître un besoin de financement pour un montant de 560 000 euros nécessaire à l'équilibre budgétaire ;
- Considérant que cette somme est destinée à atténuer la participation des parents aux frais de restauration scolaire et périscolaires (halte-garderie, temps d'activité périscolaire) ainsi qu'à l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de la Commune ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,



.../...

DÉCIDE

Article 1 :

D'Attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018, d'un montant de **Cinq cent soixante mille euros (560 000 €)** afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la Caisse des Ecoles de la Commune de Trois-Rivières.

Article 2 :

De Dire que cette somme sera versée par fraction durant cet exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,


Jean-Louis FRANCISQUE